

10^e foulées roses de Chartres

SAMEDI 29 JUIN 2024 - 10^{ème} édition

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les Foulées roses de Chartres est une épreuve pédestre organisée par L'Écho Républicain ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec les associations ASTT CHARTRES (association loi 1901), 4 rue Jean Perrin 28300 Mainvilliers et PEPS (association loi 1901), 5 boulevard Chasles 28000 Chartres.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Les Foulées roses de Chartres est une course-marche caritative.
Elles se dérouleront le samedi 29 juin 2024.

SAMEDI 29 JUIN 2024

- **Foulées roses de Chartres (marche de 5km sans chrono)** – Départ libre et autonome entre 14H00 et 18H00 depuis l'esplanade de la Résistance.
- **Foulées roses de Chartres (course et marche 5km sans chrono)** – Départ Boulevard Maurice Violette (face à la médiathèque) à 19H00

ARTICLE 3 : PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir l'épreuve avec le meilleur esprit sportif possible.

3.1 PARCOURS

Une boucle de 5km à parcourir une fois.

3.2 RAVITAILLEMENTS

L'ensemble du parcours s'effectue en autosuffisance.

Pas de ravitaillement intermédiaire

Un ravitaillement d'arrivée sera proposé à l'ensemble des participants.

Le dispositif « ravitaillements » peut être amené à être modifié.

3.4 CIRCULATION

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

3.5 ANIMAUX

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours pour le départ de 19h.

3.6 MISE HORS COURSE

Pour les participants toujours sur le parcours des Foulées roses de Chartres **après 21H00**, l'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après cette barrière horaire.

Les participants pourront également être exclus en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritrus au sol.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 RENSEIGNEMENTS

Mail : foulesrosesdechartres@centrefrance.com (Communication - Partenaires - Administratif)

Site Internet : <https://www.foulesdelacathedrale.fr/>

4.2 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES ET RELAIS

Les inscriptions se feront uniquement par Internet via le site <https://www.foulesdelacathedrale.fr/> jusqu'à 18H00 le samedi 29 juin soit 1 heure avant le départ.

4.3 INSCRIPTIONS ENTREPRISES

Une demande de lien d'inscriptions devra être effectuée par le responsable via le site internet suivant : <https://www.fouleesdelacathedrale.fr/> via l'onglet « Challenge entreprises » se trouvant dans l'espace « Les épreuves » du site internet. Le responsable des inscriptions devra remplir le formulaire et recevra un code administrateur et un lien d'inscription sous un délai de 72h maximum (hors week-end et jours fériés).

Toutes les informations relatives à ce challenge entreprises sont disponibles dans la note explicative du « Challenge entreprises » disponible sur le site internet de l'événement.

4.3.1 RÉGLEMENTATION 2024

La participation au Foulées roses de Chartres ne nécessite pas de certificat médical ou de présentation d'une licence sportive.

Pour les mineurs, la personne exerçant l'autorité parentale atteste auprès de l'organisation la possibilité de participer et doit fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription en ligne. Celle-ci peut être également fournie le jour de la manifestation auprès de l'organisation.

Aucune inscription ne sera prise ni par courrier ni par téléphone ni sur place.

Foulées roses de Chartres : Ouvertes à tous – avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

4.5 LES ENGAGÉS MINEURS

Les engagés mineurs à la date de l'épreuve devront fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal à compléter lors de l'inscription en ligne ou à fournir sur place en cas d'inscription le jour de l'épreuve pour les courses chronométrées.

ARTICLE 5 : TARIFS

10 € par inscription (pour chaque inscription payée, 3 € de frais technique sont conservés par l'organisation et 7 € reversés à l'association PEPS soutenue par les Foulées roses de Chartres)

Ce tarif prend en compte les frais de gestion de la plateforme d'inscription sur internet notamment les frais de transaction en ligne.

Participation gratuite pour les jeunes nés à partir du 30 juin 2011.

Le prix comprend : le cadeau de bienvenue (un teeshirt respirant) - **remis à chaque participant payant dans la limite des 5000 premiers inscrits.**

Possibilité de pour les moins de 12 ans de réserver son teeshirt en cochant l'option teeshirt à 3 € au moment de l'inscription en ligne. (Disponibilité et taille sous réserve du stock disponible)

L'inscription reste obligatoire pour les enfants ayant 12 ans et moins (à la date de la manifestation) pour les Foulées roses de Chartres malgré la gratuité. Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

Possibilité de pour les moins de 12 ans de prendre l'option teeshirt à 3 € au moment de l'inscription en ligne.

ARTICLE 6 : TSHIRT

6.1 Retrait des teeshirts

Remise teeshirt

-Les teeshirts seront disponibles le samedi 29 juin de 10h à 18h30 sur le village des Foulées situé Place des Épars à Chartres. Ils seront remis sur présentation d'une pièce d'identité valide et du bon de retrait. Il est possible de venir récupérer le t-shirt d'une autre personne avec son bon de retrait et une pièce d'identité.

-Le retrait t-shirts sera également possible en amont de la manifestation au magasin C'SPORT - Place des Épars à Chartres jusqu'au 28 juin aux horaires d'ouverture habituels. La date de début de la distribution sera précisée ultérieurement sur le site internet de la manifestation.

Aucun t-shirt ne sera envoyé par courrier ou ne sera distribué en dehors de ces créneaux horaires.

6.2 Challenge Entreprises

Les dates de retrait des teeshirts correspondant aux engagements au Challenge Entreprises effectués jusqu'au 21 juin 2024 12h00 sont les suivantes :

Retrait individuel :

- le Jour-J / Samedi 29 juin 2024 - sur le village des Foulées de 14h00 à 18h30
- en amont / Au magasin C'Sport Chartres du ... (date à suivre sur notre site internet) jusqu'au vendredi 28 juin inclus.

Retrait groupé (seulement possible si l'inscription est finalisée avant le 21 juin et la fiche information retrait teeshirts dûment remplie et adressée à l'organisation avant cette date ; voir "note Challenge entreprises" sur <https://www.fouleesdelacathedrale.fr/> rubrique Challenge entreprises et adressé par mail au référent inscription de l'entreprise) :

- Au magasin C'Sport Chartres du 25 au 28 juin 2024

- Le samedi 29 juin 2024 de 10h à 18h30 à l'espace Village des Foulées – Place des Epars à Chartres.

ARTICLE 7 : ANNULATION / MODIFICATIONS

7. 1 ANNULATION

Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical au plus tard le lundi 24 juin 18h en dehors du test COVID-19 où l'annulation pourra se faire jusqu'à la veille de l'épreuve.

Les frais de gestion ne seront pas remboursés.

En cas de non-participation, l'inscription ne pourra ni être échangée, ni être redonnée ou revendue à un tiers.

ARTICLE 8 : SIGNALISATION DES PARCOURS

Des signaleurs seront présents le long du parcours pour la course -marche dont le départ commun est prévu à 19h et à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

Pour la marche de 14h à 18h, le parcours est balisé mais reste ouvert à la circulation (hors zone piétonne du centre-ville). Il est demandé au participant de respecter le code de la route.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Aucun chronométrage, classement de temps ni récompenses ne sont prévus dans le cadre des Foulées roses de Chartres.

10.1 Classements participatif Challenge Entreprises – Foulées roses de Chartres

Le classement se fera au nombre de participants. Toutes les personnes inscrites pour leur entreprise seront prises en compte dans un classement au nombre. Ainsi, l'entreprise ayant inscrit le plus grand nombre de participants terminera première. Le deuxième plus grand nombre de participants récompensera la deuxième entreprise et il en sera de même pour la troisième. Seules les 3 meilleures équipes seront récompensées.

10.2 Challenge Association / Coup de coeur de PEPS – Foulées roses de Chartres

L'association PEPS attribuera un trophée coup de cœur à l'association de son choix. L'association sélectionnée sera récompensée sur la scène du podium du journal.

10.3 Challenge Inter-écoles / Foulées roses de Chartres

L'association PEPS attribuera un trophée à l'établissement scolaire qui comptera le plus grand nombre de participants.

ARTICLE 11 : SECURITE ET SERVICE MÉDICAL

11.1 SÉCURITÉ

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

Un numéro de sécurité vous sera donné le jour de l'événement.

11.2 SERVICE MÉDICAL

Il sera assuré par un médecin sur place et un organisme spécialisé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

13.1 RESPONSABILITÉ CIVILE (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)

L'Echo Républicain et Centre France Événements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de MMA Assurances.

13.2 RESPONSABILITÉ ACCIDENT

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Il incombe au participant de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé par leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 13 : RGPD

13.1 Foulées roses de Chartres

Utilisation des données personnelles.

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la course et envoi de mail pour vous informer de son déroulement ainsi que des dates des nouvelles éditions de l'événement. Les données personnelles sont collectées sur la base légale de l'intérêt légitime de Centre France Evènements et sont stockées chez Brevo pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter de votre inscription à la course ;
- Envoi de newsletter. Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Brevo jusqu'à désinscription de votre part.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : Njuko (inscriptions à la course), l'ASPTT et PEPS (mise en place et gestion de la course).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

ARTICLE 14 : DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées de la cathédrale et Foulées roses de Chartres ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées de la cathédrale ou aux Foulées roses de Chartres sur tout support y compris les documents

promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

ARTICLE 15 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées roses de Chartres implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

ARTICLE 16 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux Foulées roses de Chartres implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.